



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DÉCISION DU MAIRE N°06/2025

1.1.8 Marchés publics : Rénovation de la Tour Louise
Avenant n° 1 du lot n°5

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision du maire n° 26/2024 attribuant le lot n°5 du marché de travaux de rénovation de la Tour Louise à l'entreprise FERRONNERIE OCCITANE,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour masquer les futurs coffrets électriques qui seront insérés dans le mur est.
- Considérant la nécessité pour prendre en compte ces réalisations supplémentaires de modifier par avenant le montant du lot n° 5 du marché,
- Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, lesdits avenants ne changeraient pas la nature globale du marché,

DÉCIDE

Article 1 : De modifier par avenant le montant du lot n°5 du marché de travaux pour la rénovation de la Tour Louise comme suit :

Numéro de l'avenant	Identification du titulaire du marché public	Objet de l'avenant	Incidence financière
N°1 - lot 5	FERRONNERIE OCCITANE 36 avenue de la Grésigne 81170 CORDES-SUR-CIEL	Modification du montant initial du marché en raison de : - Plus-value pour la réalisation de pose deux porte de coffre électrique en corten (+ 570 € HT) Montant de l'avenant n°1/lot 5 : 570 € HT Nouveau montant total du marché pour le lot n°5 : 7 470 € HT Soit une augmentation de 8 %	Oui

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-218101442-20250218-DEC_06_2025-CC



Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Mairie et Monsieur le Secrétaire de la Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 18 février 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



Certifié exécutoire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.